



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

SIDA

Question écrite n° 1848

Texte de la question

M Michel Vauzelle appelle l'attention de M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement sur le cas particulierement douloureux des hemophiles qui au cours de leur traitement ont ete contamines par le virus du sida. Environ 1 500 hemophiles seraient en France dans ce cas. Dans plusieurs pays europeens comme la Grande-Bretagne, la Republique federale d'Allemagne, les pays scandinaves, differentes formes d'indemnisations specifiques ont deja ete mises en place. En France la question n'a pas encore trouve de reponse alors que des dizaines de cas de deces ont ete constates et que le president de l'association francaise des hemophiles vient de mourir il y a quelques semaines des suites du sida. Il lui demande donc de bien vouloir faire connaitre ses intentions dans ce domaine et il demande egalement si la prise en charge a 100 pour cent de tous les soins que doivent recevoir les hemophiles seropositifs peut etre envisagee sachant que celle-ci est reservee aux seuls traitements lies a l'hemophilie.

Texte de la réponse

Reponse. - La contamination d'une partie de la population francaise par les produits sanguins est un veritable drame humain qui figure au premier rang des preoccupations du ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale. Malheureusement, pour la plupart, ces contaminations se sont produites a une epoque ou il n'existait aucun moyen scientifique ou technique de prevenir ce risque, qui a particulierement touche la population hemophile. Les mesures prises en faveur de celle-ci concernent trois domaines essentiels : la securite des produits sanguins, l'organisation des soins, l'information des personnes. Dans un premier temps, des facteurs anti-hemophiliques de plus en plus surs ont pu etre obtnus grace a la mise en place des le 1er aout 1985 du depistage obligatoire des anticorps anti-VIH sur tous les dons de sang et grace a l'adoption en cours de production de techniques d'inactivation virale, efficaces non seulement contre le virus du Sida mais egalement contre celui de l'hepatite non A - non B D'autre part, un groupe de travail mis en place a la fin de l'annee 1987 a permis de completer ces mesures par une serie de propositions visant a ameliorer le dispositif de prise en charge medicale des hemophiles et notamment des seropositifs : coordination des services medicaux et sociaux existants au sein de centres regionaux de traitement, creation de postes supplementaires de praticiens hospitaliers dans les services specialises, developpement de l'autotraitement. Enfin, il est a noter que le systeme de protection sociale francais est de nature a repondre efficacement aux besoins medicaux des hemophiles, dont les soins sont pris en charge a 100 p 100 par l'assurance maladie, et a leurs besoins sociaux (aides familiales notamment). Il importe donc de developper une information reciproque, des services medico-administratifs sur la situation des hemophiles en difficulte et de ceux-ci sur les possibilites et les recours qui s'offrent a eux. A cet effet, une subvention de 300 000 F a ete allouee en 1988 a l'Association francaise des hemophiles, et reconduite en 1989, afin qu'elle se dote d'un secretariat medico-social. De plus le ministere editera en 1989 un guide d'informations pratiques destine aux hemophiles et participera au financement de supports d'information complementaires (films, dépliants, brochures) a l'attention des medecins, des hemophiles et de leur famille. Sur le plan financier, les demandes d'indemnisation deposees aupres des centres de transfusion sanguine et mettant en cause leurs compagnies d'assurance sont du ressort de celles-ci, et, le cas

echéant, des tribunaux compétents. Enfin, au titre de la solidarité nationale, pour tenir compte de la situation de détresse particulière des hémophiles atteints d'un Sida avéré et des familles d'hémophiles décédés du fait de cette contamination, à titre exceptionnel il a été décidé la création d'un fonds de solidarité auprès de l'agence de lutte contre le Sida qui attribuera, au vu de l'avis d'un comité créé à cet effet, une aide moyenne de 100 000 F par cas.

Données clés

Auteur : [M. Vauzelle Michel](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1848

Rubrique : Santé publique

Ministère interrogé : solidarité, santé et protection sociale, porte-parole du gouvernement

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 29 août 1988, page 2392